

République Française
Département Haute-Marne
Commune de CHAMBRONCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/05/2023

Référence
2023-012

Objet de la délibération
Avis sur le PC 052 097 22 N0002 Pose de panneaux photovoltaïques

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7

Date de la convocation
02/05/2023

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de la Haute-Marne
Le : 16/05/2023

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 9 Mai à 18 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de VOILQUE Michaël, Maire

Présents : M. VOILQUE Michaël, Maire, Mme VOILQUE Elodie, MM : BRÛLE Jean-Michel, FEVRE Cédric, GUILLAUME Didier, GUILLAUME Tristan, ROZIER Jean-Christophe

A été nommé(e) secrétaire : Mme Elodie VOILQUE

Objet de la délibération : Avis sur le PC 052 097 22 N0002
Pose de panneaux photovoltaïques

Mr le maire explique au conseil que le service d'instruction du PC n° 052 097 22 N 0002 relatif à la pose de panneaux photovoltaïques demande une délibération de la commune donnant son avis pour la création du parc photovoltaïque .

Lors de la délibération 20201106-022 approuvant ce projet il n'a pas été nécessaire de donner un avis sur le PC
La commune est, depuis 2020 très engagée pour voir aboutir ce projet de centrale.

Mr le Maire propose donc au conseil d'en approuver le PC déposé le 19/07/2022;

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve la création du parc photovoltaïque, au sol sur le territoire de la commune de Chambroncourt

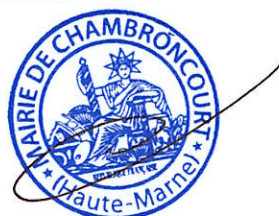
- émet un avis favorable au PC N° 052 097 22 N 002 déposé le 19/07/2022

- charge Mr le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier

- dit que cette délibération sera transmise au service de la DDT, au service de légalité et la société LUXEL SAS

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/05/2023
Le Maire
Michaël VOILQUE



envoyé à Pechen le DDT
le 23/05/2023